



Histoire de dingue patron malhonnête aidez moi !

Par **yoyo44000**, le **27/01/2012 à 23:02**

Bonjour, à tous je viens vers vous afin de demander conseil et vous expliquer une histoire de dingue.

Étant sous avis d'expulsion, séparé de ma compagne avec deux enfants, j'ai énormément de problèmes d'argent à régler et un besoin impératif d'un emploi.

Ayant trouvé depuis peu un job en 35 h et en CDI en cuisine comme Sushi man pour l'entreprise " Planet Sushi " situé à Commerce en plein centre ville de Nantes. Le patron m'a contacté suite à un email envoyé afin de postuler pour un job, il m'a proposé une embauche à partir du Vendredi 20 Janvier 2012.

Motivé et avec pleins de projets futur en tête, je me suis donné à fond ! Mes collègues pour la plupart sont Chinois donc habitué à des conditions de travail relativement médiocre, j'ai vite déchanté en apprenant que les heures supplémentaires n'étais pas payé, ni même en récupération. Pour info c'est minimum 1 heure supplémentaire par jour pour terminer la surcharge de travail. Donc 1 heures par jours pendant un mois correspond quasiment à une semaine en 35h non payé ni récupéré par la suite, est ce de l'exploitation ?

Apprenant cela j'ai fait part de mes doutes au patron (fils du patron qui est désigné comme responsable du magasin) en lui expliquant que malheureusement je ne tolère pas ce genre de pratique et que malgré mes problèmes financiers je ne peux pas me permettre de passer ma vie au travail si la paye ne suis pas et je lui est fait clairement comprendre que je partirais aux heures fixés sur mon planning tant que les heures ne seront pas régularisé.

Parlant un peu trop à mes collègues de ce soucis et donnant des idées de rébellion à certains d'entre eux le fils du patron m'a pris à part dans un locale et ma dit qu'il rompait la période d'essai et que ce n'est pas la peine de revenir le soir même (je cite : Tu ne rentreras pas dans le restaurant sous peine d'un coup de pied au cul). Il me semblait qu'un CDI n'étais pas légalement obligatoire de façon écrite mais qu'en cas de période d'essai il faut un trace écrite car celle ci ne se présume pas. Est réel ? Ou suis je dans l'erreur ? Si c'est le cas cela deviens un licenciement abusif ? Est un licenciement abusif sachant que c'est par

vois orale ou il faut un écrit pour que cela devienne un licenciement abusif ?
Bref l'après midi même je rentre chez moi j'appelle l'inspection du travail qui me dit que cela est totalement illégale de la part du patron, j'ai appris qu'un autre employé était censé faire un 25h par semaine il en fait plus

Par **yoyo44000**, le **28/01/2012** à **01:47**

il en fait plus de 40h par semaine et apparemment il n'est pas payé comme il devrait l'être.
J'ai appelé le patron suite à cette entretien téléphonique avec l'inspection du travail en lui expliquant qu'il est dans son tort et que du coup je reprendrais le travail le soir même la il me demande bizarrement mon lieu et date de naissance ainsi que mon numéro de sécu (1 semaine après quand il est question d'une rupture de période d'essai). Je lui explique que je préfère faire sa en face en face et non par téléphone je me déplace dans l'entreprise pour 18h30 heure de ma reprise de travail.
La il me demande mes papiers en m'expliquant qu'il établirait un contrat de travail avec une période d'essai ect.
Je suis lui répond que je refuse qu'une période d'essai soit marqué sur mon contrat de travail sachant que légalement il me semble ne plus être en période d'essai du fait qu'il ne m'a pas donné mes papiers à tant.
La il s'énerve et me demande mes papiers officiels (carte d'identité et carte de sécu) Je lui répond que je ne les ai pas sur moi mais que je peux lui donner oralement si il le souhaite mais que je ne signerais pas un contrat si il est question d'une période d'essai, il s'énerve à nouveau et me demande de partir du restaurant, je lui dit non, je veux travailler et je suis sensé reprendre à 18h30, la il me menace d'appeler les forces de l'ordre pour me faire quitter les lieux, je lui propose de se déplacer au commissariat le plus proche qui est situé à 200 mètres une fois la bas le policier lui rie au nez en lui expliquant qu'une semaine sans contrat c'est du n'importe quoi ni même une déclaration d'embauche la le patron sort qu'il me demande depuis le début mes papiers et que je refuse de lui donner ce qui n'est bien entendu pas le cas il sort des phrases du genre (je cite : mais je le connais pas ce Monsieur, je peux pas prendre le risque de le faire travailler sans papier, il refuse de me donner le moindre papier depuis son arrivée dans l'entreprise).
Bien entendu je répond sur le champ, si vraiment je ne voulais pas vous donner mes papiers pourquoi avez vous attendu une semaine pour réagir de cette façon ? C'est un menteur quoi.
Bref le policier explique au patron que le droit du travail ne concerne pas la police et qu'il se débrouille, la le patron me dit en sortant du commissariat que ne rentrerais pas dans le restaurant et qu'il serait prêt à user de la force.
Sachant sa et vu les propos du patron j'ai appelé un amis afin d'avoir un témoin des propos du patron, une fois mon amis arrivé le patron à exigé une pièce d'identité de mon pote, celui ci n'en avait pas, le patron à ricaner en disant qu'il servais à rien du coup et que de toute façon il s'en fichais, discutant autour du pot et refusant de me laisser travailler comme il le dois, réclamant toujours mes papiers et refusant mon numéro de sécu annoncé oralement ainsi que mon lieu de naissance date de naissance et mon nom et prénom, j'ai commencé à m'énerver et je me suis dirigé vers l'entrée du restaurant afin de prendre mon poste, il a bloqué l'entrée d'une main et m'a repoussé " violemment " de l'autre, je me suis énervé j'ai attrapé la poignée de la portant en beuglant : je veux travaillé !
La le patron c'est mis à crier comme un taré en simulant une agression et en criant je vais porté plainte pour coup et blessure, de suite après j'ai foncé au commissariat le plus proche afin de faire une main courante expliquant la bousculade et reporté les dires d'une soi disant agression " coup et violence " alors que j'ai juste poussé une porte derrière j'ai pris rendez vous avec un médecin pour demander des ITT car je n'ai aucune blessure mais le côté psychologique en a pris un coup avec ce genre d'histoire.
Que pensez vous de cette affaire ? Je pense pouvoir aller

loin vis à vis des prud'homme et également demander le droit de rester dans l'entreprise afin de continuer à travailler sachant que je suis normalement en CDI sans période d'essai.rnrnJ'attends avec impatience vos commentaires et vos conseils sur les démarches que je dois entreprendre et également si j'ai bien agi sur le fond , merci d'avance.

Par **yoyo44000**, le **29/01/2012 à 12:06**

up